

Charte Initiatives Climat

Préambule

Considérant l'engagement des Nations Unies de soutenir l'agriculture biologique en Afrique, réaffirmé lors de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement de février 2009,

Considérant l'engagement de l'ONU pour l'énergie durable pour tous, en vue de créer 30 millions de nouveaux emplois dans le domaine de l'énergie durable d'ici 2030,

Au vu des souhaits, solutions, propositions et innovations, exprimés par les porteurs de projet d'Afrique francophone des « initiatives climat » depuis 2016, en matière d'énergies renouvelables, d'agroécologie et de développement durable,

Et compte tenu des réalités quotidiennes complexes des pays africains, marquées par les effets néfastes des changements climatiques, les crises humanitaires, politiques, financières et sociales,

Nous, adhérent à la présente charte, prenons l'engagement d'en respecter les valeurs et de remplir les conditions du cahier des charges qui correspond à notre activité.

Article 1

Initiatives Climat est un réseau d'organisations de la société civile, d'entrepreneurs verts et de collectivités engagés dans la lutte contre les effets négatifs des changements climatiques.

Initiatives Climat conduit un programme de coopération Sud-Sud, en particulier en Afrique francophone.

Article 2

Initiatives Climat vise les objectifs suivants :

- contribuer à l'atténuation des changements climatiques et s'adapter à ces modifications
- identifier, valoriser et partager les bonnes pratiques de développement durable
- renforcer les capacités des porteurs de projet
- promouvoir l'entrepreneuriat vert
- développer l'organisation en réseaux des porteurs de projet.

Article 3

Le réseau Initiatives Climat est constitué de centaines d'acteurs :

- les porteurs de projet d'initiatives climat de 25 pays africains recensés dans la base de données en ligne www.initiativesclimat.org
- les correspondants-pays, actuellement au nombre de trente-deux, représentant 15 pays d'Afrique francophone

- les membres des clusters, actuellement au nombre de trois : le Cluster Africain Charbon Vert, le Cluster Africain Agroécologie, le Cluster Africain Biogaz.

Le réseau s'appuie sur deux associations : Initiatives Climat Maroc et Initiatives Climat France.

Article 4

Un cahier des charges est établi pour chaque secteur d'activité. Il prévoit les conditions d'organisation et de fonctionnement qui permettent de respecter les valeurs défendues et des bonnes pratiques qui contribuent à les mettre en œuvre.

Article 5

L'adhérent à la présente charte s'engage à respecter le cahier des charges qui correspond à son activité. Le cluster compétent vérifie, tous les trois ans, le respect du cahier des charges.

En cas de non-respect, l'adhérent peut se voir retirer le droit de se prévaloir de la présente charte.

Article 6

L'adhérent peut afficher son adhésion à la charte Initiatives Climat dans ses supports de communication.



Nom :
Prénom :
Organisation / Entreprise :
Pays :
Signature :

Enregistré le :

Signature :